



# FLASH INFO

## Examen professionnelles pour l'accès au grade de Commandant pénitentiaire

Les inscriptions sont ouvertes du **lundi 18 novembre 2024** jusqu'au **vendredi 20 décembre 2024**, à 23h59, heure de Paris.

Le nombre total des postes offerts fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, peuvent être promus au grade de commandant pénitentiaire les capitaines pénitentiaires de classe supérieure anciennement régis par le décret du 14 avril 2006 et justifiant d'au moins **un an d'ancienneté dans le grade**.

L'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire comporte une unique épreuve orale d'admission, d'une **durée de 30 minutes**, qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat à accéder au grade de commandant pénitentiaire, sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle du candidat d'une **durée de 10 minutes** au plus, le jury dispose du dossier constitué par celui-ci en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

Cet entretien peut se poursuivre par des échanges sur des questions relatives au service public pénitentiaire, sur l'environnement professionnel du candidat ainsi que sur une mise en situation professionnelle permettant d'apprécier ses aptitudes au management. En vue de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire, les candidats devront envoyer leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle par voie électronique à l'adresse [exapro.dap@justice.gouv.fr](mailto:exapro.dap@justice.gouv.fr), dans un fichier unique au format PDF d'une taille inférieure à 20 Mo.

La date limite de l'envoi des dossiers est fixée au **vendredi 20 décembre 2024, à 23 h 59**.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du **lundi 10 février 2025**.

Les résultats d'admission de cet examen des capacités professionnelles pourront être consultés sur le site APNET de l'administration pénitentiaire à **partir du vendredi 28 février 2025**.

2025

# L'UFAP UNSa JUSTICE VOUS iNFORME

Le 18 novembre 2024

Plus d'infos sur [ufap.fr](http://ufap.fr)